

Arrêté n° 2025 - 418 - A

Le présent arrêté sera publié sur le site de la ville de Montbrison à compter du 04/09/2025

COMMUNE de MONTBRISON

DOSSIER : N° AP 042 147 25 0030

Déposé le : 13/08/2025

Demandeur : BOUYGUES TELECOM représenté(e)
par M. Alex CHARREL

Sur un terrain sis à : 2 rue du Marché à
MONTBRISON (42600)

Référence(s) cadastrale(s) : 147 BK 268

**DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION PREALABLE d'un dispositif ou d'un matériel supportant
une enseigne
PRONONCE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE de MONTBRISON**

Le Maire de la Commune de MONTBRISON

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 581-8 et L.581-18 ;

VU le code du patrimoine et notamment ses articles L. 632-1 et L. 632-2 ;

VU le règlement National et notamment ses articles R. 581-59, R. 581-62, R. 581-63, R. 581-64
et 65 ;

VU la demande d'autorisation préalable présentée le 13/08/2025 par la société BOUYGUES
TELECOM représenté(e) par Monsieur Alex CHARREL pour l'installation d'enseignes ;

VU l'accord du 29/08/2025 de l'architecte des bâtiments de France du département de la Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1: La demande d'autorisation présentée par la société BOUYGUES TELECOM
représenté(e) par Monsieur Alex CHARREL, afin d'installer plusieurs enseignes sur son lieu
d'activité sis au 2 rue du Marché à MONTBRISON (42600) est **ACCORDEE**.

ARTICLE 2: Le Maire de la commune de Montbrison est chargé de l'exécution du présent
arrêté qui sera notifié au demandeur.

MONTBRISON, le 2 septembre 2025

Pour Le Maire

Pierre CONTRINO

Adjoint Délégué

